



# *Politique 04*

Code d'éтиque

Patinage Laval

## **Code d'éthique – Patinage Laval (16 janvier 2026)**

### **1. Principes généraux**

Patinage Laval rappelle que toutes les personnes impliquées dans ses activités — membres du conseil d'administration, employés du club, entraîneurs, bénévoles, athlètes, parents et employés de la Ville — doivent être traitées avec dignité, respect et courtoisie, en tout temps et dans tous les contextes.

Un environnement sain, sécuritaire et harmonieux est essentiel au développement sportif et personnel de chacun.

### **2. Engagements attendus**

Chaque personne participant aux activités du club s'engage à :

- adopter un ton respectueux, professionnel et courtois
- favoriser un climat de collaboration, d'écoute active et d'ouverture
- exprimer ses désaccords de manière constructive et calme
- agir avec intégrité, impartialité et bienveillance
- prévenir les tensions, malentendus et comportements nuisibles
- respecter la confidentialité des informations sensibles
- faire preuve de ponctualité et de professionnalisme
- promouvoir un environnement inclusif et sécuritaire, particulièrement pour les jeunes

### **3. Protection des mineurs**

Patinage Laval accorde une importance primordiale à la sécurité des jeunes.

Chaque adulte doit :

- adopter des comportements appropriés et exempts d'ambiguïté
- maintenir des interactions respectueuses et adaptées à l'âge
- éviter les situations d'isolement non nécessaires
- signaler tout comportement préoccupant

### **4. Comportements interdits**

Les comportements suivants sont strictement interdits :

- insultes, attaques personnelles, propos dénigrants
- intimidation, menaces, gestes visant à humilier
- comportements hostiles ou créant un climat toxique
- accusations non fondées, insinuations ou propos visant à discréditer

- harcèlement, discrimination ou violence psychologique
- diffusion de rumeurs ou d'informations confidentielles
- utilisation inappropriée des réseaux sociaux pour nuire

Ces règles s'appliquent dans tous les contextes : rencontres, courriels, messages, appels, réseaux sociaux, événements publics, etc.

## **5. Mécanisme de signalement**

Toute personne témoin ou victime d'un comportement contraire au code est invitée à :

- signaler la situation à un membre du CA ou à la personne désignée
- fournir des informations factuelles et objectives
- collaborer au besoin à l'analyse de la situation

Patinage Laval s'engage à traiter les signalements de manière confidentielle, respectueuse et équitable.

## **6. Responsabilité collective**

Chaque individu contribue au maintien d'un environnement respectueux et à la préservation de la dignité, de l'intégrité et du bien-être de tous.

## **7. Mesures en cas de non-respect**

En cas de non-respect du présent code, Patinage Laval pourra appliquer des mesures appropriées, déterminées en fonction de la gravité, de la récurrence et du contexte de la situation.

## **8. Révision du code**

Ce code est un document évolutif et pourra être révisé périodiquement.